

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 DÉCEMBRE 2022**

**PROCÈS-VERBAL** d’une séance extraordinaire du conseil municipal de la municipalité d’East Hereford tenue au lieu ordinaire des délibérations du conseil mercredi, le 13 décembre 2022, à compter de 19 h, à laquelle sont présents, outre le Maire, monsieur Benoît Lavoie, les conseillers suivants :

Linda McDuff	siège 1
Bernard Roy	siège 2
Thierry Beloin	siège 3
Maryse Dubé	siège 4
Richard Dubé	siège 5

Absent                      André Nadeau                      siège 6

tous formant quorum sous la présidence du Maire.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Marie-Ève Breton est aussi présente.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR LE MAIRE**

Après avoir constaté le quorum, le Maire déclare la séance ouverte à 19 h.

**2. ACCEPTATION DE L’ORDRE DU JOUR**

Monsieur le Maire fait la lecture de l’ordre du jour ci-dessous reproduit.

**Résolution 22-12-268**

Il est proposé par la conseillère Linda McDuff,  
appuyé par le conseiller Richard Dubé

D’accepter l’ordre du jour de la présente séance qui est le suivant :

1. Ouverture de la séance par le Maire;
2. Acceptation de l’ordre du jour;
3. Adoption des prévisions budgétaires pour l’exercice financier 2023;
4. Adoption du programme triennal d’immobilisation ;
5. Période de questions portant uniquement sur les points du présent ordre du jour;
6. Levée de la séance extraordinaire.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**3. ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L’EXERCICE FINANCIER 2023**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal doit, entre le 15 novembre et le 31 décembre de chaque année, adopter le budget de la Municipalité pour le prochain exercice financier;

**CONSIDÉRANT QUE** le budget doit prévoir des revenus égaux aux dépenses qui y figurent;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Résolution 22-12-269**

Il est proposé par le conseiller Thierry Beloin,  
appuyé par la conseillère Maryse Dubé.

**QUE** le budget pour l'exercice financier 2023 de la municipalité d'East Hereford, prévoyant des dépenses au montant de 694 907 \$ et des revenus pour un montant équivalent soit et est adopté, le tout mis aux archives pour fin de référence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**4. ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION**

**ATTENDU QUE** le programme triennal d'immobilisations doit être adopté pour les prochaines années;

**Résolution 22-12-270**

Il est proposé par le conseiller Bernard Roy,  
appuyé par la conseillère Linda McDuff,

D'accepter le programme triennal d'immobilisations pour les années 2023, 2024 et 2025 tel que présenté par la directrice générale et greffière-trésorière, madame Marie-Ève Breton, le tout mis aux archives pour fin de référence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**5. PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT UNIQUEMENT SUR LES POINTS DU PRÉSENT ORDRE DU JOUR**

Madame Myriam Bergeron Bolduc, Monsieur Michel-André Beloin ainsi que Madame Marion Debasly sont présentes, différentes questions d'ordre général sont posées.

**6. LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire déclare la levée de la séance extraordinaire à 19 h 28.

---

Benoît Lavoie, maire

---

Marie-Ève Breton, directrice générale  
et greffière-trésorière